

Monsieur Bernard GUILLEMOTONIA  
Chef de service  
SNF - Pôle foncier forestier  
DDTM des Landes  
351 Boulevard Saint-Médard  
400 Mont-de-Marsan

Affaire suivie par :  
Thomas SENANT  
Chef de projets  
Tél : 06 65 44 75 12  
[thomas.senant@eno-e-energie.fr](mailto:thomas.senant@eno-e-energie.fr)

Biarritz, le 25 janvier 2024

**Objet :** Procès-verbal de reconnaissance de bois à défricher (n°2023-277)

Monsieur le Chef de service,

Nous avons été notifiés par courrier (n°2024-027) en date du 23 janvier 2024 du procès-verbal établi suite à la reconnaissance de terrain effectuée le 09 janvier 2024, concernant la demande de défrichement n° C2023-271 pour la parcelle OP 890p, sise sur la commune de LESPERON.

Nous accusons bonne réception du procès-verbal ainsi que des modalités de compensation et vous en remercions.

Par ce courrier, nous vous confirmons ne pas avoir d'observation. Je vous prie de trouver en pièce-jointe une copie de l'avis sans observation.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire dans le cadre de l'instruction de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de service, mes salutations distinguées.

Benjamin TINTIGNAC  
Directeur

**OBSERVATIONS DU DEMANDEUR**